



PRÉSENTATION

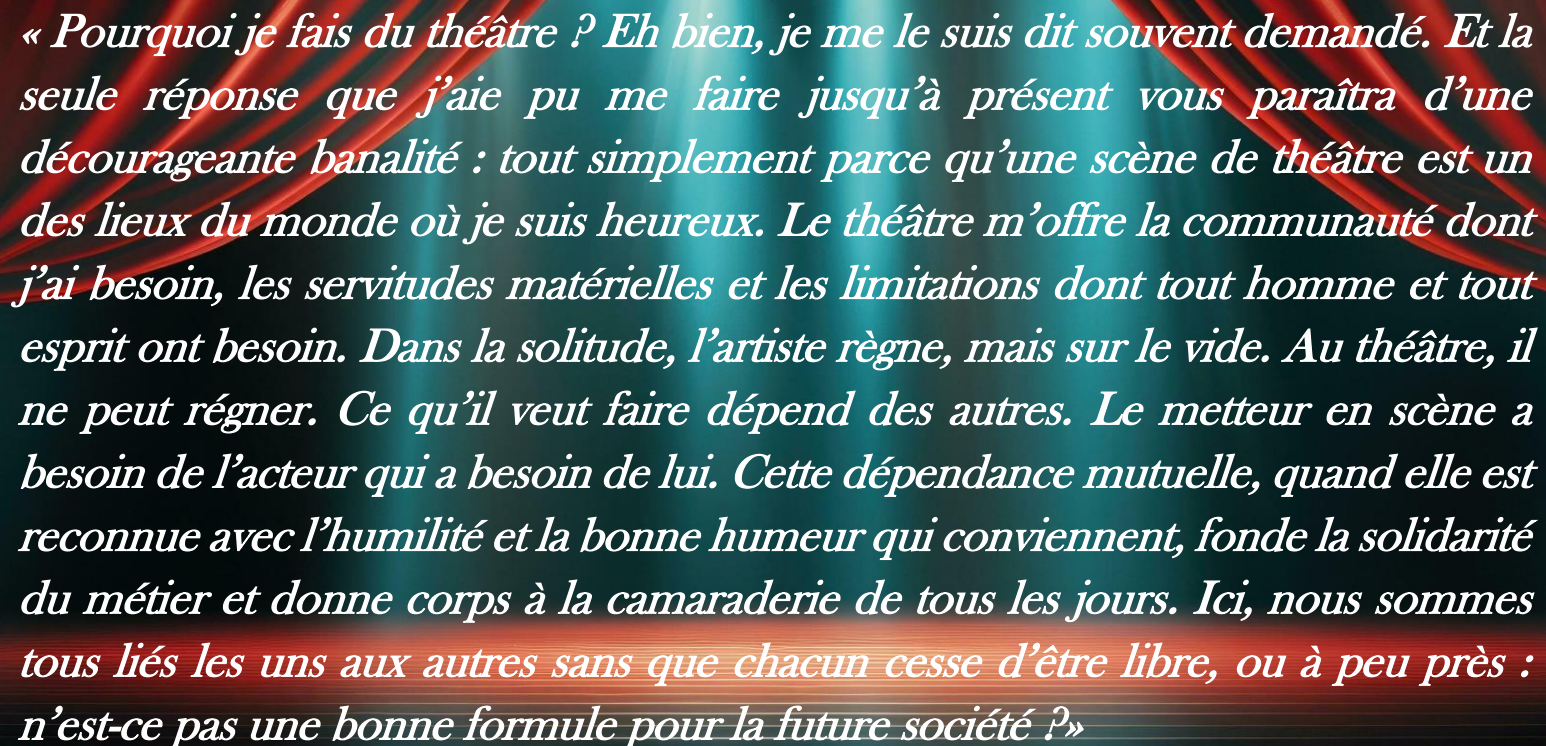
L'option Études Théâtrales s'adresse aux étudiants désireux de développer une sensibilité artistique, curieux de découvrir des univers de création extrêmement variés, du théâtre antique jusqu'aux scènes contemporaines européennes qui s'inscrivent dans l'actualité.

Cet enseignement ne requiert pas d'avoir suivi au lycée une spécialité artistique ni d'avoir pratiqué le théâtre.

L'enseignement de **4h00 hebdomadaires allie approche théorique et pratique**, il est en lien direct avec une fréquentation assidue des scènes de la région qui accueillent des spectacles en tournée et présentent leurs propres productions. Dans un souci d'approfondissement, le lycée Gay-Lussac convie des universitaires à présenter leurs analyses et leurs travaux en écho à la programmation théâtrale retenue pour les différents spectacles.

Les bases acquises en première année (hypokhâgne) permettent à ceux qui choisissent en deuxième année (khâgne) la spécialité théâtre d'aborder le programme spécifique des Écoles Normales Supérieures, programme qui convoque des oeuvres dramaturgiques et théoriques. L'enseignement en deuxième année est également de 4h00 et maintient son volet pratique.

Cette spécialité n'implique pas nécessairement de poursuivre un cursus théâtral. Il est possible de continuer ses études en L3 dans un autre domaine (lettres, philosophie, langues...) ou d'intégrer d'autres Grandes Écoles dans le cadre de la BEL.

A photograph of a stage with red curtains pulled back, revealing a dark stage floor and two bright spotlights shining down. The text is overlaid on this image.

« Pourquoi je fais du théâtre ? Eh bien, je me le suis dit souvent demandé. Et la seule réponse que j'aie pu me faire jusqu'à présent vous paraîtra d'une décourageante banalité : tout simplement parce qu'une scène de théâtre est un des lieux du monde où je suis heureux. Le théâtre m'offre la communauté dont j'ai besoin, les servitudes matérielles et les limitations dont tout homme et tout esprit ont besoin. Dans la solitude, l'artiste règne, mais sur le vide. Au théâtre, il ne peut régner. Ce qu'il veut faire dépend des autres. Le metteur en scène a besoin de l'acteur qui a besoin de lui. Cette dépendance mutuelle, quand elle est reconnue avec l'humilité et la bonne humeur qui conviennent, fonde la solidarité du métier et donne corps à la camaraderie de tous les jours. Ici, nous sommes tous liés les uns aux autres sans que chacun cesse d'être libre, ou à peu près : n'est-ce pas une bonne formule pour la future société ? »

Albert Camus, entretien.



EN 12 QUESTIONS

Hypokhâgne

1 - Combien d'heures comporte cet enseignement ?

Cet enseignement comporte 4 heures dans l'emploi du temps qui se répartissent de manière équilibrée entre théorie et pratique.

2 - Faut-il avoir pratiqué le théâtre durant sa scolarité pour suivre l'enseignement d'études théâtrales ?

Il n'est pas nécessaire d'avoir pratiqué le théâtre auparavant. Néanmoins toute pratique artistique antérieure est un atout (théâtre, cirque, danse, musique, cinéma, arts plastiques...)

3 - Doit-on être inscrit dans une spécialité ou une option artistique au lycée pour pouvoir suivre cet enseignement en hypokhâgne ?

Non, ce n'est pas une condition nécessaire.

4 - Y-a-t-il des enseignements de spécialités ou optionnels qui doivent obligatoirement avoir été suivis en terminale ?

Non, vous pouvez avoir suivi n'importe quel enseignement, il n'y a aucun prérequis.

5 - Comment le travail est-il évalué dans le cadre de cet enseignement ?

L'apprentissage est progressif, les méthodologies sont introduites tout au long de l'année. À terme, sont proposés des commentaires dramaturgiques et des dissertations.

6 - Comment se déroulent les séances pratiques ?

Le plus souvent, elles comportent des exercices d'échauffement et des exercices sur des situations scéniques. Les étudiants peuvent être amenés également à travailler des pièces dans la perspective de représentations.

7 - Travaille-t-on avec des professionnels du théâtre ?

Oui, de manière ponctuelle, dans le cadre « *d'un master class* » par exemple, des comédiens et/ou des metteurs en scène encadrent le groupe pour un travail plateau.

8 - Choisit-on cet enseignement pour entrer dans une école de théâtre ?

La plupart des étudiants en « études théâtrales » n'envisagent pas de devenir comédiens, ils poursuivent leur parcours à l'université en licence. Certains intègrent en master des formations qui touchent à la médiation culturelle.

9 - Quelles équivalences à l'université peut-on obtenir ?

LES ÉTUDES THÉÂTRALES

Vous pouvez obtenir des équivalences en licence lettres modernes ou en licence d'études théâtrales en fonction de l'inscription cumulative que vous avez choisie à l'université. Vous pouvez même, en vous inscrivant dans deux universités différentes, obtenir les équivalences à ces deux licences.

10 - Puis-je suivre cet enseignement « études théâtrales » en hypokhâgne et être inscrit à l'université en langues, en philosophie, en histoire, en géographie ?

Oui, en première année, vous suivez alors cet enseignement comme une option. Il est à noter que le programme d'études théâtrales ne se réduit pas aux oeuvres dramaturgiques françaises, on peut travailler sur des traductions d'oeuvres étrangères.

11 - Y-a-t-il un programme limitatif en première année ?

Non, toutes les formes de pratiques scéniques, tous les genres, de l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui peuvent être abordés. Il s'agit de consolider ou de se constituer une culture théâtrale solide et variée. Le programme annuel se bâtit en cohérence avec la programmation des spectacles.

12 - Quel lien existe-t-il avec les structures culturelles ?

Les liens sont nombreux et variés, à la fois parce que nous nous rendons sur ces lieux pour assister à de nombreux spectacles, pour rencontrer les professionnels et parce que les acteurs des structures culturelles interviennent ponctuellement sur l'établissement. En outre, de manière spécifique, le lycée Gay-Lussac organise, à la fin de l'année scolaire, pour les élèves volontaires des études théâtrales, des semaines d'immersion au sein des structures culturelles partenaires.



Le théâtre pour ceux qui veulent devenir professeur

Épreuves d'admissibilité (écrits)

Certaines épreuves des concours d'enseignement sont en rapport avec les études théâtrales ; les dissertations peuvent porter sur ce genre, et les connaissances dramaturgiques acquises dans le cadre spécifique des études théâtrales sont très précieuses.

Sujet de la dissertation générale, ex du Capes de Lettres 2021. S'interrogeant sur ce qui fait l'essence de la comédie, Jean-Claude Ranger en propose cette définition : « C'est avant tout, je crois, la claire conscience que rien d'essentiel n'est en jeu, ou, pour citer Aristote, que, quoi qu'en puissent penser à tel ou tel moment les personnages, "ni douleur ni destruction" ne sauraient résulter de la comédie - et c'est de cette certitude que naît le détachement du spectateur à l'égard des péripéties de l'action. », Jean-Claude Ranger, « La comédie, ou l'esthétique de la rupture », dans Littératures classiques, n°27, printemps 1996, p. 274-275. Vous discuterez cette proposition en vous appuyant sur des exemples d'oeuvres théâtrales précis et variés.

Agrégation externe, épreuve de composition de littérature générale et comparée (coefficient 10)

Exemple session 2020 : Première question : « Le pouvoir en scène » - William Shakespeare, Richard III. - Pierre Corneille, Cinna, Alexandre Pouchkine, Boris Godounov. - Bertolt Brecht, La Résistible Ascension d'Arturo Ui.

Par ailleurs pour ce qui est de l'épreuve de littérature française, le programme présente une oeuvre théâtrale, pour la session de 2022, il s'agit de *Cyrano de Bergerac* d'Edmond Rostand.

LES ÉTUDES THÉÂTRALES

Épreuves d'admission du CAPES de lettres (oral), 2 épreuves, épreuve de leçon (à partir de la session 2022)

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 40 minutes maximum ; entretien avec le jury : 20 minutes maximum)
- L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire. Coefficient 5.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique du candidat.

Le candidat a le choix entre 5 domaines (lettres modernes, cinéma, théâtre, latin pour lettres modernes, français langue étrangère et français langue seconde) qui conditionnent la nature des documents qui lui seront remis par le jury pour la conception d'une séance d'enseignement. Le choix du domaine est formulé au moment de l'inscription.

Un corpus est proposé au candidat, dont l'élément central est un texte littéraire, assorti d'un document. Pour le théâtre, il s'agit d'un extrait d'une captation audiovisuelle d'une mise en scène théâtrale. Le candidat conçoit, pour un niveau de classe donné, une séance d'enseignement qui rend compte de l'analyse de chacun des documents et de leur exploitation conjointe dans une perspective littéraire ouverte sur des prolongements artistiques et culturels.

Épreuve d'entretien

- Durée de l'épreuve : 35 minutes
- Coefficient : 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

LES ÉTUDES THÉÂTRALES

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes. Elle débute par une présentation du candidat d'une durée maximum de cinq minutes, ensuite sont exposés les éléments de son parcours et les expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.),
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du Capes, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

La certification complémentaire théâtre :

Une fois que vous avez fait votre stage en tant que professeur, vous pouvez passer dans votre académie la certification théâtre qui vous permet d'enseigner cette matière au lycée. Vous pouvez ainsi participer dans le cadre des mutations au mouvement spécifique.

L'obtention de la certification complémentaire permet aux enseignants de valider des compétences particulières dans le domaine du théâtre, compétences qui ne relèvent pas du champ de leurs concours. Par exemple, vous pouvez être enseignant de langues, de philosophie, d'histoire-géographie ou d'économie... et être détenteur de cette certification.

LES ÉTUDES THÉÂTRALES



CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la professeure en charge de cet enseignement, Claire OLIVIER à claire.olivier@ac-limoges.fr